Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 15

Artikel: Les capitaines d'infanterie montés
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-335051

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le *Times* dit :

On croit généralement que Cettiwayo va se retirer avec le reste de son armée à Amanzekanea, nouveau kraal, situé à 15 milles au nord d'Ulundi,

Il n'est pas encore bien certain que la conclusion de la paix doive être la conséquence de la victoire remportée par lord Chelmsford.

L'armée anglaise victorieuse n'a pas poursuivi les zoulous, qui occupent de nouvelles positions plus au nord et qui gardent leurs communication avec toute la région septentrionale. Le roi Cettiwayo n'a pas été tourné sur ses ailes; il n'a perdu que 31 armes à feu et 30 zagaies; il attend l'armée anglaise sur une nouvelle ligne de défense, dans un pays absolument inexploré, couvert de fourrés épais.

Les capitaines d'infanterie montés.

M. le député Le Faure développe dans *La France* les motifs de la proposition qu'il a déposée le 3 juillet pour monter les capitaines d'infanterie. Voici quelques extraits de cet exposé des motifs :

Depuis quelques années, une révolution complète s'est opérée dans le mode de combat.

La compagnie, par suite de l'adoption de l'ordre dispersé, est devenue l'unité tactique. La bataille n'est plus qu'une succession de combats de compagnies. De là, pour le capitaine, une mission plus difficile : il commandait à 50 ou 60 *soldats*, il aura 250 *hommes;* il tenait sa troupe dans la main, elle occupera un espace étendu.

La compagnie d'aujourd'hui, c'est le bataillon d'hier ; le capitaine actuel, c'est le chef de bataillon de 1869, avec un rôle mieux défini.

De là, la nécessité de monter le capitaine pour lui donner une autorité plus grande, pour relever ses fonctions, *les plus importantes de l'armée;* pour lui rendre la surveillance possible, alors que, dans les rangs, viendront se grouper à la dernière heure, la veille du combat, 150 à 160 réservistes.

En Allemagne, on a compris qu'il était indispensable de monter le commandant de compagnie, et il est facile d'établir que cette mesure est plus nécessaire encore en France.....

Nous n'en sommes plus au temps où l'*art* consistait à se jeter à la baïonnette sur l'ennemi ; la guerre est devenue une *science* difficile, exigeant des efforts constants, une fatigue excessive.

Page 225 du règlement du 12 juin 1875, nous lisons les prescriptions suivantes :

Le chapitre II de la deuxième partie de l'école du soldat a pour but d'appliquer en *terrain varié*, les règles données dans le chapitre Ier.

« Cette instruction se donne sur des terrains qui présentent des difficultés de plus en plus grandes. Ils sont *reconnus à l'avance* par l'instructeur et choisis de manière que les divers mouvements puissent s'y exécuter avec profit. Il est indispensable de *changer souvent de terrain* pour habituer les hommes à la diversité des situations et former leur coup d'œil. »

La deuxième partie de l'école de compagnie a pour objet de donner à une compagnie les moyens de manœuvrer et de combattre en ordre dispersé.

« Cette instruction sera toujours *donnée* et *constatée* sur des terrains variés.

« Une compagnie, pour prendre sa formation de combat, se déploie toujours en ordre dispersé.

» La compagnie se subdivise en trois échelons, etc... »

Or, d'après le règlement même, voici quelles sont les distances entre les échelons :

Les éclaireurs en avant de la chaîne	80 mètres.
Les renforts en arrière de la chaîne	150 »
Le soutien en arrière des renforts	350 »
Total en profondeur,	580 mètres.

Nous sommes arrivés à la véritable école de guerre. La compagnie échelonnée occupe un front qui pourra s'étendre jusqu'à 150 mètres et une profondeur de 580 mètres.

Le capitaine a fait à pied la route pour venir sur le terrain d'exercice ; il lui faudra retourner de même. Le devoir, l'intérêt évident de l'armée exigent pendant la manœuvre qu'il aille partout, qu'il veille à tout, qu'il inspecte minutieusement ses échelons.

Mais il ne le peut, et, dans la pratique, il se tient entre le renfort et le soutien.

Ce n'est là cependant que l'instruction même du soldat : qu'adviendra-t-il si nous passons au service en campagne ?

Le règlement du 4 octobre 1875 porte ce qui suit :

L'instruction pratique de la compagnie est toujours faite en terrain varié.

Les petits postes et sentinelles étant établis, le premier soin du capitaine est de les visiter en DÉTAIL et de compléter, par une reconnaissance *personnelle*, les indications qu'il a puisées dans l'étude de la carte.

Ces indications sont bien claires, bien précises. Elles sont dictées par le bon sens même.

Voyons maintenant à les traduire d'une façon pratique.

Le capitaine est tenu de se porter :

De la grand'garde à l'un de ses petits postes	500 mètres.
Aux quatre groupes de sentinelles	1,000 »
A l'autre petit poste	600 »
Aux groupes de sentinelles	1,000 »
A sa grand'garde	500 »
Total,	3,600 mètres.

Et il importe que tout cela soit fait vite ; en un instant, pour ainsi dire.

Notons que, pour trouver le terrain favorable, il a fallu faire 8 à 10 kilomètres, et qu'il en faudra faire autant au retour.

M. Le Faure démontre ensuite qu'en temps de guerre sa proposition est encore plus nécessaire, et que si l'armée française a été si souvent surprise en 1870, cela vient de ce que les commandants de compagnie étaient à pied. Il établit aussi par la statistique de la guerre de 1870-71 que les capitaines allemands montés n'ont pas fourni plus de pertes, proportionnellement, que les officiers à pied d'un et d'autre camp.

CIRCULAIRES ET PIECES OFFICIELLES.

Du Département militaire suisse N° 66/86. 21 *juillet.* — Nous avons l'honneur de vous informer que par arrêté fédéral du 18 juin 1879, l'indemnité à payer par la Confédération aux cantons pour l'habillement et l'équipement des recrues de l'année 1880 a été fixée comme suit :

1	pour un soldat d'infanterie	fr. 131.75
2	» » cavalier.	» 208.55
3	» » soldat à pied de l'artillerie, à l'exception des soldats du parc	» 159.05
4	» » soldat du parc	» 159.25
5	» » » » train	» 225.65
6	» » trompette monté d'artillerie	» 202.55
7	» » soldat du génie	» 159.75
8	» » » des troupes sanitaires et d'administration	» 154.05